



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil

2022 2023

Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS
PERSONNELS DE DIRECTION
CHEFS DE SERVICE
ADMINISTRATIFS
AGENTS DE SERVICE
PERSONNELS TECHNIQUES
OUVRIERS

...



DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

Sommaire

4 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- 4..... Édito
- 7..... Une académie
sur deux départements
Une académie
de la région Grand Est
- 8..... L'académie de Strasbourg
en chiffres
- 9..... Les établissements
publics et privés
sous contrat en 2021-2022

10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- 10..... Le pilotage de l'académie
- 12..... Organigramme
des services académiques
- 14..... Organigramme
de la direction
académique du Bas-Rhin
- 16..... Organigramme
de la direction
académique du Haut-Rhin
- 18..... Feuille de route académique
pour les ressources humaines

21 LA VIE PROFESSIONNELLE

- 21..... Gérer votre carrière
- 24..... Vous êtes en situation
de handicap ou d'inaptitude
- 26..... Santé et sécurité au travail
- 27..... Le traitement
- 30..... L'action sociale
- 32..... Prise en charge des frais
de déplacement
- 34..... La formation
- 36..... L'accompagnement
des personnels
- 40..... Processus de labellisation
égalité professionnelle
femmes-hommes et diversité

43 INFORMATIONS PRATIQUES

- 43..... Des outils, des services,
des ressources pour vous aider
- 48..... Le réseau Canopé : créativité,
expertise et innovation
pédagogiques
- 50..... Quelques sigles et acronymes
- 52..... Adresses
- 53..... Plan d'accès aux services
du rectorat
- 54..... Calendrier des vacances
scolaires et jours fériés
2022-2023



6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat de l'académie de Strasbourg

Directeur de la publication Olivier Faron Conception graphique Pierre Muller Photos © iStock Impression Ott imprimeur (67520 Wasselonne) août 2022 Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Grand Est ; Casden ; GMF ; MGEN

A toutes et à tous, je souhaite la plus chaleureuse bienvenue dans l'académie de Strasbourg ! Vous arrivez dans une belle académie, faite de singularités et de contrastes, à bien des égards passionnante... Comme vous allez le découvrir !

Vous contribuerez avec toute la communauté éducative à construire une école du bien-être et de l'égalité : une école des connaissances et des compétences qui accompagne chacune et chacun vers la réussite, une école qui lutte contre les déterminismes et les inégalités, une école engagée vers une société citoyenne.

L'année 2021-2022 aura marqué la fin, du moins espérée, d'une crise sanitaire sans précédent. Mais elle aura également vu surgir le conflit ukrainien. Chacune et chacun de nous, touché sur les plans personnel et professionnel par ces événements, a su démontrer une capacité d'adaptation et de rebond sans précédent pour assurer la continuité pédagogique auprès de chaque élève et préserver le lien social.

En cette rentrée 2022, nous entendons capitaliser sur ces compétences nouvelles en accompagnant chaque personnel par une politique de formation ambitieuse et un renforcement de l'attractivité de nos métiers. Nous souhaitons également promouvoir et œuvrer à la qualité de vie au travail



© Service com rectorat

de chacune et de chacun, tout en encourageant les pratiques pédagogiques innovantes.

2022-2023 sera aussi l'année d'un nouveau projet académique qui portera trois ambitions majeures pour l'académie de Strasbourg. La première d'entre elle est celle d'une école de l'égalité et de la réussite de tous les élèves sur tous ses territoires. L'école de la République est résolument inclusive. Tolérante, ouverte à la différence, l'école s'adapte aux élèves et à leurs éventuelles fragilités. L'académie entend mener une politique volontariste en ce sens.

Riche de son positionnement géographique transfrontalier et européen, notre académie se fixe ensuite l'ambition de son identité internationale. Elle promeut une école curieuse, épanouie et ouverte sur le monde en cultivant son ouverture linguistique, en favorisant l'accès de tous nos élèves à la culture et en encourageant les pratiques artistiques et sportives.

Enfin l'école doit assurer un avenir durable à chaque élève en l'accompagnant dans la construction de son projet personnel tout au long de sa scolarité et au-delà, en veillant à sa réussite et à son émancipation.

L'école du bien-être s'inscrit au cœur du territoire alsacien. Pour cela l'implication des familles, la synergie avec les mondes associatif et socio-économique et l'articulation de nos actions avec les autres services de l'État sont des prérequis au succès de notre mission de service public de l'éducation.

Vous êtes et serez les actrices et les acteurs de cette école de l'égalité et du bien-être. C'est grâce à vous et à votre engagement que nous conduirons ensemble nos élèves vers des parcours fructueux.

Sur ce chemin, l'académie de Strasbourg vous accompagnera par la formation continue avec le déploiement de la nouvelle école académique de la formation continue (EAFC) et la mise à votre service d'outils et de ressources pédagogiques et éducatives.

Je vous invite maintenant à découvrir ce livret d'accueil qui vous fournira l'essentiel des informations pratiques utiles à votre arrivée.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente rentrée et une très bonne année scolaire !

Olivier Faron

Recteur de l'académie de Strasbourg

“ C'est grâce à vous et à votre engagement que nous conduirons ensemble nos élèves vers des parcours fructueux

Bien à nous chères et à nos tous





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



©Gettyimages

+ PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

+ SIMPLES

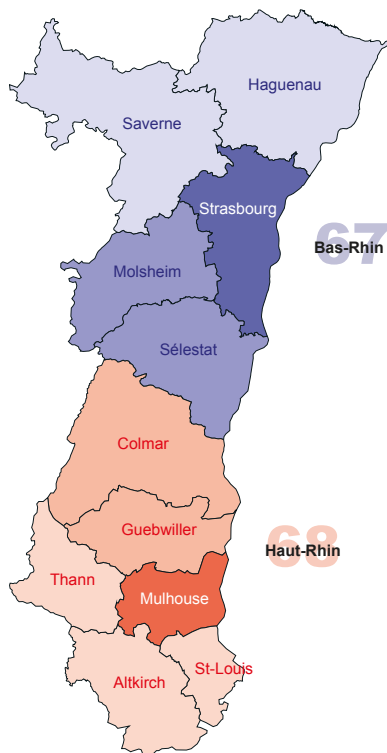
- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence nos **compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leurs académies respectives la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz

Richard Laganier

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) :

Véronique Perdereau

Recteur de l'académie de Reims

Olivier Brandouy



- Recteur de région académique et recteur d'académie, chancelier des universités
- Recteur d'académie

L'académie de Strasbourg en chiffres

Les élèves

333 041 élèves en 2021-2022, soit 2,7% de la population scolaire en France. 329 876 élèves attendus à la rentrée 2022

Premier degré

Année 2021-2022 : 173 152 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2022 : 170 425 élèves

Second degré

Année 2021-2022 : 151 616 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2022 : 151 408 élèves

Formations post-bac

Année 2021-2022 : 8 273 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE, DECESF). Prévisions rentrée 2022 : 8 043 étudiants

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

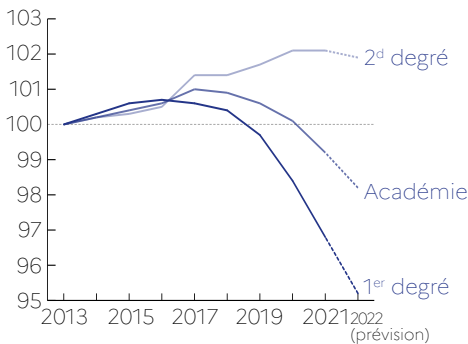
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

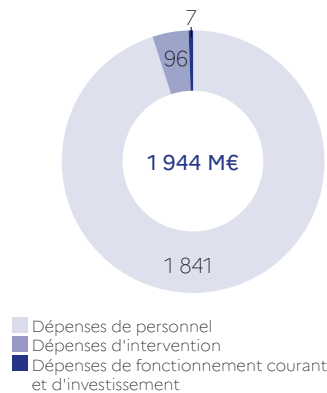
DECESF : diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

Évolution des effectifs (base 100 en 2013)



Source : constats de rentrée
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le budget 2021 de l'académie (en millions d'€)

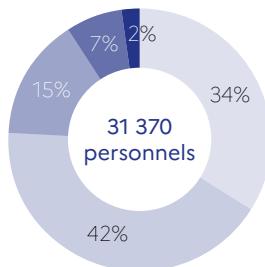


Source : Chorus

Les personnels

au 30 novembre 2021

31 370 personnels
10 691 enseignants dans le 1^{er} degré
13 311 enseignants dans le 2^d degré
2 226 personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé
4 662 personnels de vie scolaire
480 personnels de direction
et d'inspection



- Enseignants dans le 1^{er} degré
- Enseignants dans le 2^d degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat
hors personnel jeunesse et sport
Sources : Menj, systèmes d'information EPP, Agora, Agape -
données issues de l'application BSA

Les établissements publics et privés sous contrat en 2021-2022

1325
écoles

public : 1 288
privé : 37

170
collèges

public : 146
privé : 24

1 CFA académique

composé de
35 sites de formation
dont 20 UFA

1 CFA universitaire

1 Érea

Établissement régional
d'enseignement adapté

46

lycées généraux
et technologiques

public : 25
privé : 21

28

lycées
polyvalents

public : 28
privé : 0

22

lycées
professionnels

public : 15
privé : 7

**1 école
européenne**

de la maternelle
au lycée

**1 lycée
franco-
allemand**

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg
dans la brochure « Chiffres clés 2022-2023 »

L'organisation de l'académie

Le pilotage de l'académie

Le recteur

L'académie est placée sous l'autorité du recteur, nommé par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Au sein du rectorat, le secrétariat particulier et le cabinet, qui comprend la communication, sont directement rattachés au recteur.

Les services du rectorat

La **secrétaire générale d'académie** est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

Les conseillers du recteur

Ils sont placés sous l'autorité du recteur : le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) ; au

numérique (Dane) ; à la formation des personnels (EAFC) ; le conseiller à l'innovation (Cardie) ; au premier degré ; le conseiller technique établissements Vie scolaire ; les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; l'ingénieur régional de l'équipement (IRE) et le médecin référent.

Les missions de certains de ces conseillers relèvent également de la région académique.

Les services départementaux

Les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégués du recteur, qu'ils représentent à l'échelon départemental.

Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du recteur et d'évaluation des établissements.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar*

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sous l'autorité du recteur, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN), sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Organigramme des services académiques

Rentrée 2022



Ciepas : collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel
IA-IPR : inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
NN : non nommé(e)

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Conseillers techniques et délégations académiques

École académique de la formation
continue (EAFc)

Emmanuelle PERNOUX-METZ
ce.dafor@ac-strasbourg.fr

Service académique de l'information
et de l'orientation (SAIO)

Stéphane KLEIN
ce.saio@ac-strasbourg.fr

Délégation régionale académique
à la formation professionnelle initiale
et continue (Draafpic)

Richard CHANTIER
ce.dafpic@ac-strasbourg.fr

Délégation académique au numérique
pour l'éducation (Dane)

NN
ce.dane@ac-strasbourg.fr

Délégation académique aux relations
internationales et aux langues vivantes
(Darilv)

Isabelle WOLF
ce.darilv@ac-strasbourg.fr

Délégation académique
à l'action culturelle (Daac)

Peggy GATTONI
ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

Centre académique pour la scolarisation
des élèves allophones nouvellement
arrivés (Casnav)

Hélène MARTINET
casnav@ac-strasbourg.fr

Conseillère académique recherche
développement, innovation
et expérimentation (Cardie)

Catherine LALLEMENT
ce.cardie@ac-strasbourg.fr

Conseiller pilotage pédagogique 1^{er} degré

Christophe GLEITZ
christophe.gleitz@ac-strasbourg.fr

Médecin conseillère technique

Camille PFLEGER
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Infirmière conseillère technique

Léone JUNG
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Conseillère technique du service social

Jeannine EL ALLALI
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Bas-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Jean-Pierre GENEVIÈVE

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
Valérie BISTOS

Adjoint à l'IA-Dasen du Bas-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Jean-Baptiste LADAIQUE

ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat général

Secrétaire générale
Béatrice VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Haut-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Nicolas FELD-GROOTEN

Inspecteur d'académie
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
Jean-Baptiste LEPETZ

Adjoint à l'IA-Dasen du Haut-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Philippe VENCK

i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat général

Secrétaire général
Jackie LUIGGI
i68sg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin (67)

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation

Dominique BERNE
ce.ien-io67@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Service école inclusive
Véronique WEIBEL, IEN-ASH
ienash67@ac-strasbourg.fr

Enseignement des langues
Frédéric BOISSARD

Enseignement technique
Patricia MULLER, IEN-ET

Mission de promotion de la santé des élèves
D^r Elisabeth VIARD, médecin
NN, infirmier
ce.med67@ac-strasbourg.fr

Service social en faveur des élèves
NN
ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Valérie BISTOS
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Secrétaire générale Cheffe des services administratifs

Béa VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Sophie GRAPPE

Secrétariat de direction

Sylvie WELSCH

Bureau des moyens du 1^{er} degré

ce.moyens67@ac-strasbourg.fr

Karl SZARVAS

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein	Wissembourg
Céline CROCENZO	NN
Haguenau Nord	Strasbourg 1
Serge SACCUCCI	Jean-François BOHY
Haguenau Sud	Strasbourg 2 + privé
Philippe DANÉY	Patrick WACK
DE MARCILLAC	Strasbourg 3
La Wantzenau-Rhin	Anne KRETZ
Franck ARDOUIN	Strasbourg 4
Molsheim	Véronique WILLIG
Marion LIENHART	Strasbourg 5
SCHEBELEN	Patricia ECKERT
Obernai	Strasbourg 6
Anne GASSER	Laurent HEN
Saverne	Strasbourg 7 + international
Sabelline POIRET	Karine SCHIESTEL
Sélestat	Eurométropole Nord
Cathy CHARVET	Kelly RAIERI
Vosges du Nord	Eurométropole
Stéphanie DIDIOT	Sud-Ouest
Truchtersheim-Kochersberg	Éric CHAILLOT
Nadine BASTIEN	

Service départemental jeunesse engagement et sport

Chef de service – chef de projet SNU
François SCHMITT

Adjoint : NN

Division 1^{er} degré (D1D) : Anne JULLIÈRE

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Bureau de la gestion collective du personnel enseignant
Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale et continue
Peggy KREMPF

Bureau de la gestion individuelle
Catherine WOLFF

Division des élèves (Dive) : Nadia KLEIN

Adjointe : Caroline HULLAR
ce.vie-scolaire67@ac-strasbourg.fr

Pôle affectations
NN
Pôle enseignement adapté et handicap
NN
Pôle suivi de la scolarité, instruction en famille et absentéisme
NN
Pôle actions éducatives
NN

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage des établissements et des écoles
Caroline CHAUVET
ce.dsden67.pilotage2d@ac-strasbourg.fr

Politique de la ville et éducation prioritaire
Thomas BERTEAUX
ce.politiquedelaville-educationprioritaire@ac-strasbourg.fr

Prévention de la violence
Albane BINI
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité au travail, coordinateur risques majeurs
Florian SCHMIDT
conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr

Service de gestion des AESH
Marie-Agnès FULLERINGER
avsi@ac-strasbourg.fr

Remplacement
Florence GILBERT
ce.remplacement.dsden67@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections

Direction académique du Bas-Rhin (67)

Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Marie-José KETTERER

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein
Céline CROCENZO
len.erstein@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Nord
Kelly RAIERI
len.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Sud-Ouest
Eric CHAILLOT
len.eurometropole.nord-sud@ac-strasbourg.fr

Haguenau Nord
Serge SACCUCCI
len.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr

Haguenau Sud
Philippe DANÉY DE MARCILLAC
len.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr

La Wantzenau-Rhin
Franck ARDOUIN
len.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr

Molsheim
Marion LIENHART SCHEBELEN
len.molsheim@ac-strasbourg.fr

Obernai
Anne GASSER
len.obernai@ac-strasbourg.fr

Saverne
Sabelline POIRET
len.saverne@ac-strasbourg.fr

Sélestat
Cathy CHARVET
len.selestat@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 1
Jean-François BOHY
len.strasbourg1@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 2 + privé
Patrick WACK
len.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 3
Anne KRETZ
len.strasbourg3@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 4
Véronique WILLIG
len.strasbourg4@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 5
Patricia ECKERT
len.strasbourg5@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 6
Laurent HEN
len.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 7 + international :
Karine SCHIESTEL
len.strasbourg7-international@ac-strasbourg.fr

Truchtersheim-Kochersberg
Nadine BASTIEN
len.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr

Vosges du Nord
Stéphanie DIDOT
len.vosgesdu nord@ac-strasbourg.fr

Wissembourg
NN
len.wissembourg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin (68)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON, IEN-IO
sebastien.tuailion@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Instruction en famille
NN
Service école inclusive
Jérôme CONROY, IEN-ASH
ce.0680102S@ac-strasbourg.fr
Enseignement préélémentaire
Fabienne GANZITTI
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr
Enseignement technique
Noredine MOUSSAOUI, IEN-ET-EG
noredine.moussaoui@ac-strasbourg.fr
Mission de promotion de la santé des élèves
sante-68@ac-strasbourg.fr
D^r Sophie ZWICKERT-BRIERE, médecin
Florianne DE SALVE DE BRUNETON, infirmière
Service social en faveur des élèves
sante-68@ac-strasbourg.fr
Caroline PAILLISSE, assistante sociale
Secourisme (mission académique)
Marie-Odile SAPTE
marie-odile.sapte@ac-strasbourg.fr

Service départemental jeunesse engagement et sport

Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY
ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Audrey MAETZ
ce.poleplateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Martine KLEM
ce.bourses@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des services civiques

Stéphanie MATHIEU
service.civique@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN
i68cab@ac-strasbourg.fr

Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Jean-Baptiste LEPETZ
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétaire général Chef des services administratifs

Jackie LUIGGI
i68cab@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Samira BELAHCINI
i68cab@ac-strasbourg.fr

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Philippe VENCK
i68cab@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch NN	Mulhouse 3 Rémy KOZLIK
Andolsheim	Riedisheim
Magali BERGER-SAUNIER	Nathalie BURGET
Colmar	Saint-Louis
Céline MOUROT-STORCK	Virginie MEYER
Guebwiller	Thann
Fabienne TRICOTET	Catherine METZ
Illfurth	Wintzenheim
Fabienne GANZITTI	David CAILLEAUX
Ingersheim	Wittelsheim
Michèle SCHILLINGER	Maria PERPINA
Mulhouse 1	Wittenheim
Vincent MICHELAT	Christèle BARLÉON
Mulhouse 2	
David TOURNIER	

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE
Adjointe : Aline MARÉCHAL
i68d1@ac-strasbourg.fr

Moyens et pilotage de l'enseignement public
Hervé CAROL
Gestion collective des personnels du 1^{er} degré de l'enseignement public
Aline MARÉCHAL
Formation continue
Catherine BOUILLET

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr
Pôle collège
Sylvie LUDWIG
pole.college68@ac-strasbourg.fr
Pôle lycée
Stéphanie KIEFFER
bureau.eleve68@ac-strasbourg.fr
Pôle actions pédagogiques
Julia MOUTEL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr
Pôle difficultés de l'élève
Anne CHAZAL
difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr

Missions transversales

Prévention de la violence en milieu scolaire
Christine MENNDRATH
christine.mennrath@ac-strasbourg.fr

Casnav : Pauline DIETRICH
pauline.dietrich@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité au travail : Marilyne BUESSLER
conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

Service de gestion des AESH
Danièle MARC-THOMAS / Régis CROISARD /
Élisabeth VONAU
aesh68@ac-strasbourg.fr
Stéphanie MATHIEU
stephanie.mathieu@ac-strasbourg.fr

Persévérance scolaire : Céline SCHERTZER
celine.schertzer@ac-strasbourg.fr

Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
Laurent KLUKASZEWSKI
laurent.klukaszewski@ac-strasbourg.fr

Bilinguisme
Caroline KEMPF OU-SAIDENE
eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68courrier@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections

Direction académique du Haut-Rhin (68)

**Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré**

Philippe VENCK
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Jao RAKOTOSALAMA
jao.rakotosalama@ac-strasbourg.fr

**Inspecteurs de l'Éducation nationale,
chargés de circonscription**

Altkirch
NN
ce.0680124R@ac-strasbourg.fr

Andolsheim
Magali BERGER-SAUNIER
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

Colmar
Céline MOUROT-STORCK
ce.0680119K@ac-strasbourg.fr

Guebwiller
Fabienne TRICOTET
ce.0680121M@ac-strasbourg.fr

Illfurth
Fabienne GANZITTI
ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr

Ingersheim
Michèle SCHILLINGER
ce.0680120L@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 1
Vincent MICHELAT
ce.0680122N@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 2
David TOURNIER
ce.0680123P@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 3
Rémy KOZLIK
ce.0682027J@ac-strasbourg.fr

Riedisheim
Nathalie BURGET
ce.0681791C@ac-strasbourg.fr

Saint-Louis
Virginie MEYER
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr

Thann
Catherine METZ
ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

Wintzenheim
David CAILLEAUX
ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

Wittelsheim
Marie PERPINA
ce.0681709N@ac-strasbourg.fr

Wittenheim
Christèle BARLÉON
ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Feuille de route académique pour les ressources humaines

Dans le cadre du **Grenelle de l'éducation**, qui s'est déployé en 2020-2021, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale. Les travaux du Grenelle ont été guidés par l'objectif de renforcer l'école de la République dans son rôle et dans sa place au sein de la nation, autour de leviers prioritaires pour les personnels qui œuvrent au quotidien pour le service public d'éducation : la **reconnaissance**, la **coopération**, l'**ouverture** et la **protection**.

Dans ce contexte, l'académie de Strasbourg a élaboré une feuille de route pour les ressources humaines (RH), dont les mesures ont visé à **transformer en profondeur la gestion des ressources humaines** et à l'adapter aux nouveaux enjeux du service public, ainsi qu'à renforcer l'attractivité des métiers et des carrières pour tous les personnels. Ces mesures, qui concernent autant le premier degré que le second degré, ont fait l'objet d'un déploiement progressif depuis décembre 2020.

Le travail conduit par les nombreux acteurs de l'académie engagés pour porter cette ambition de transformation a permis d'impulser une **dynamique de changement et d'amélioration continue** autour d'enjeux clairs : **cultiver la transparence** à travers la modernisation des outils de communication, **renforcer la coopération** des acteurs académiques en les fédérant autour d'une culture et de valeurs communes, et enfin **reconnaître les personnels** en personnalisant toujours plus la gestion, les parcours professionnels et la relation des personnels avec les services.

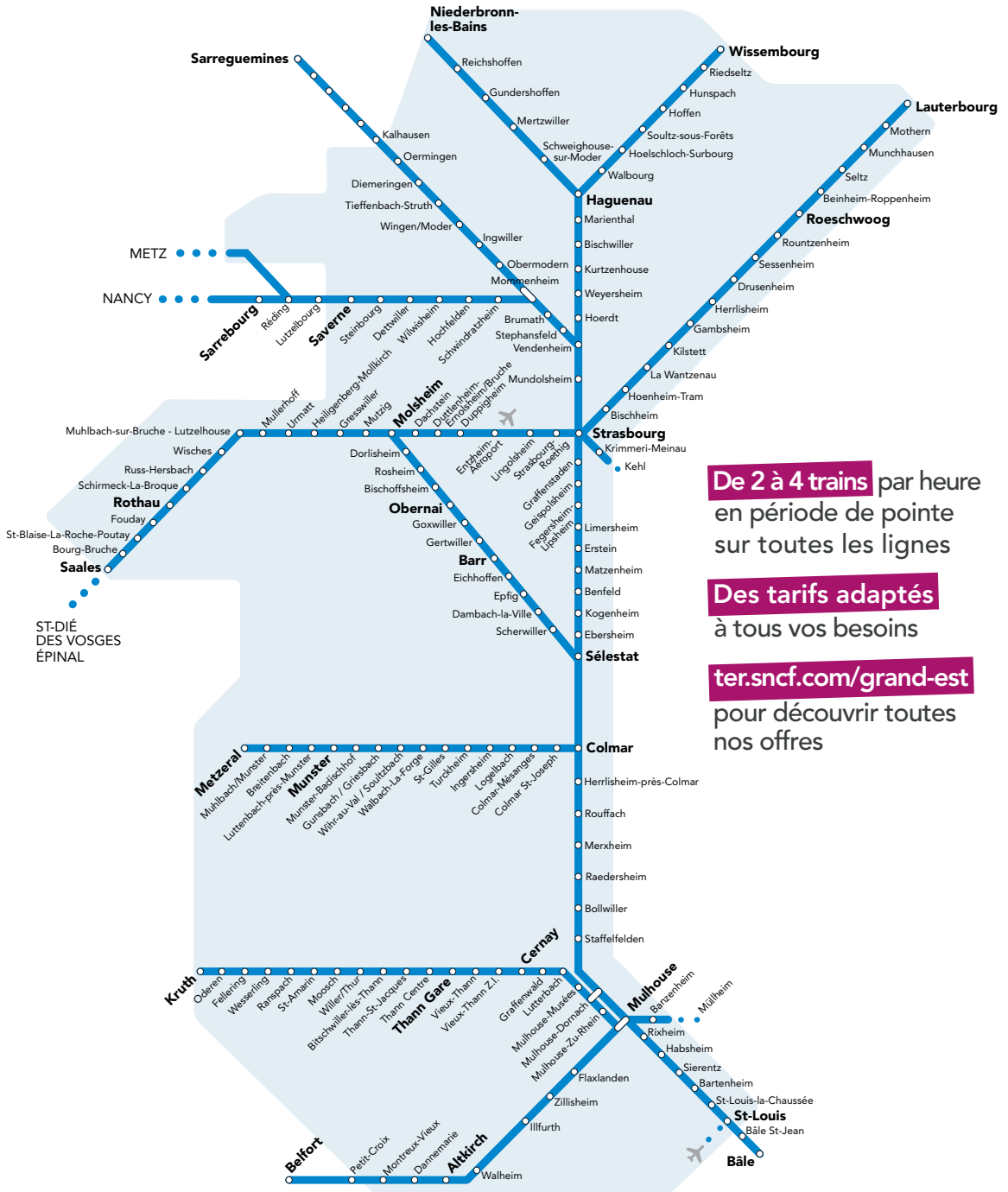
“ *Prendre en compte de manière toujours plus fine les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien pour nos élèves* ”

À la rentrée 2022, les trois quarts des mesures de la feuille de route RH académique ont été déployées. Des efforts particuliers ont été consentis s'agissant du développement de la communication et de la personnalisation des parcours. Dans le prolongement du travail collectif engagé par les porteurs de ces actions, l'académie poursuivra en 2022-2023 sa trajectoire de modernisation au service d'une institution toujours plus à l'écoute de son personnel et déterminée à agir au cœur de la cité.

Pour en savoir plus et consulter la feuille de route RH académique :
<https://pro.ac-strasbourg.fr/grenelle-de-leducation/>

TER Fluo, la solution pour

vos déplacements en Alsace !



De 2 à 4 trains par heure
en période de pointe
sur toutes les lignes

Des tarifs adaptés
à tous vos besoins

ter.sncf.com/grand-est
pour découvrir toutes
nos offres

Communication TER Grand Est - Offre un jour de semaine - Juillet 2022





La vie professionnelle

Gérer votre carrière

La direction des ressources humaines assure la gestion des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public qui exercent dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premier et second degrés.

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).
ce.dpe@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 39 50

DPE 1 : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques et artistiques ;

DPE 2 : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques, de l'éducation physique et sportive et de l'enseignement religieux ;

DPE 3 : enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance) ;

DPE 4 : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

Un espace web pour suivre votre carrière

I-Prof pour les enseignants du premier et du second degré public, **I-Professionnel** pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques, voir p.43).

Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection, de direction, d'orientation, psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les services académiques.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé (médecins et infirmiers) et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (*Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre numéro de Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

Vous préparez votre retraite (tous personnels) : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE3)

fabien.weissgerber@ac-strasbourg.fr
et à la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.
ce.dpe4@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,

adressez-vous à
ce.rhp@ac-strasbourg.fr

Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), agissant par délégation du recteur, en liaison avec les corps d'inspection.

Les affectations, mutations, promotions et salaires sont gérés par la direction des ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr) ;
- pour les CPE, division des personnels d'administration et d'encadrement (ce.dpae@ac-strasbourg.fr)

Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les **affectations et les opérations de gestion collective** sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN

du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

Pour toute question de ressources humaines (carrière, missions, formation...) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

Bas-Rhin : avsi67@ac-strasbourg.fr
03 88 45 92 41

Haut-Rhin : aesh68@ac-strasbourg.fr
03 89 21 56 89

Pour toute question administrative ou de rémunération, veuillez contacter votre gestionnaire.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

<https://pro.ac-strasbourg.fr/dafor/entree-dans-le-metier/>

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692*01*

annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html

ou

annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html

Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

Votre contact dans l'académie de Strasbourg :

Le correspondant handicap académique, sous l'autorité de la DRH, vous informe et vous accompagne pour une prise en compte personnalisée de votre situation.

03 88 23 38 65

(accueil téléphonique entre 8h et 12h)

Correspondant-handicap

@ac-strasbourg.fr



“ *En 2021, sur préconisation du médecin du travail, 173 agents ont bénéficié d'un aménagement matériel, technique ou organisationnel mis en place par la mission handicap.*

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

Santé et sécurité au travail

La *Santé et sécurité au travail* a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Les différents acteurs de prévention

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillers départementaux (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels.

Le CPA anime et coordonne le réseau santé sécurité au travail composé des conseillers de prévention départementaux, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail.

Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de

santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER).

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le psychologue du travail

Il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Retrouvez tous les contacts sur le site académique

<https://pro.ac-strasbourg.fr/sante-secu-rite-au-travail/>

Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué de :

- l'arrêté de nomination ;
- le procès-verbal d'installation ;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- deux relevés d'identité bancaire ;
- une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette

nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.



La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général

Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation
MGEN 67

Centre de service - Crystal Park
(Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché
aux Vins - 67000 Strasbourg

MGEN 68

10 rue Gustave Hirn
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur ensap.gouv.fr

Pour créer votre espace personnel, munissez-vous de :

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

Après avoir créé votre espace personnel, vous pourrez :

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.



« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »
Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77400
Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCÉ - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 70 394 630 euros - Siège social - Casden Banque Populaire - 1 bis rue Jean Wiener 77400 Paris Cedex 13 - Siren
828 456 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 005 100 - Crédit photo : © Roman Jéhanro - Conception : Insign 2020 - Merci à Carmen, Elise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur
visage à notre campagne de communication.



L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

Les fonctionnaires retraités.

Les ayants cause.

Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires.

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam.

La garde d'enfants de moins de six ans : aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés (moins de 20 ans).



La subvention repas : les agents en activité dont l'indice de rémunération n'excède pas 534 au 1^{er} septembre 2022 bénéficient d'un tarif réduit dans les restaurants administratifs conventionnés.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : centre de service, 1 avenue de l'Europe – Schiltigheim, lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique : 10 rue Gustave Hirn – Mulhouse, lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 3676 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Vos contacts

Bureau de l'action sociale

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@

ac-strasbourg.fr

<https://pro.ac-strasbourg.fr/action-sociale-aides-financieres/>

Accueil physique

27 bd Poincaré, bureau 211

Prise en charge des frais de déplacement

Une question ? À qui m'adresser et comment ?

Quotidien : trajets domicile / travail

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Forfait mobilités durables

Contact : votre gestionnaire RH

Demande de prise en charge :

- télécharger le formulaire sur <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.



Déplacements professionnels

Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 ^{er} degré (67)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement
Personnel du 1 ^{er} degré (68)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	2. Compléter le formulaire des états de frais, le signer, joindre l'ordre de mission ainsi que les pièces justificatives le cas échéant
Personnel du 2 ^d degré, Personnel d'encadrement et ATSS ⁽¹⁾	École académique de la formation continue (EAFC)	ce.dafor @ac-strasbourg.fr	3. Transmettre au service concerné
Personnel AESH ⁽²⁾ (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	assistant.ash67 @ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH ⁽²⁾ (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.pplateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	4. Pour tout renseignement, s'adresser au gestionnaire de formation (les coordonnées figurent sur l'ordre de mission en haut à gauche)

⁽¹⁾ Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

⁽²⁾ Accompagnant des élèves en situation de handicap

Dans le cadre d'un jury examen ou concours

Contact : division des examens et concours (Dec)

ce.examens-concours

[@ac-strasbourg.fr](https://twitter.com/ac-strasbourg.fr)

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Imag'In depuis <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

Contact : plateforme académique des frais de déplacement

ce.plateforme-deplacements

[@ac-strasbourg.fr](https://twitter.com/ac-strasbourg.fr)

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

Contact : bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services (Daafces)

Demande de prise en charge :

Le dossier de demande d'IFCR doit comporter :

- le formulaire état de frais de changement de résidence ;
- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

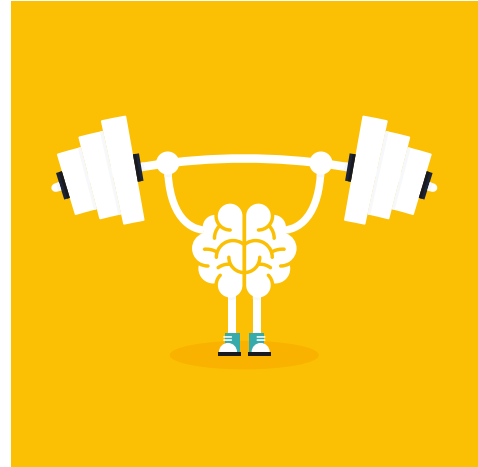
La demande est à adresser au bureau CSP de la Daafces, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante : ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr

La formation

L'école académique de la formation continue (EAFC) met en œuvre les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du programme académique de formation, ou en réponse à des besoins locaux.

Pour les personnels enseignants et d'éducation l'EAFC :

- organise les préparations aux concours internes ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes académiques de formation ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP) ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'EAFC est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels IATSS et d'encadrement.

En outre, elle instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

L'offre de formation sera publiée en ligne sur le site de l'E AFC et sera accessible tout au long de l'année scolaire :

<https://www.ac-strasbourg.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122189>

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement et personnels IATSS, enseignants.

Contactez l'école académique de la formation continue (E AFC)

27 boulevard Poincaré
Strasbourg - 03 88 23 39 09

<https://www.ac-strasbourg.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122189>

ce.dafor@ac-strasbourg.fr

<https://pro.ac-strasbourg.fr/dafor/>

“ *L'école académique de la formation continue (E AFC) met en œuvre les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie*

L'accompagnement des personnels : personnalisation, écoute et proximité

L'académie de Strasbourg dispose d'un réseau d'acteurs travaillant en synergie pour offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés. <https://pro.ac-strasbourg.fr/ecoute-accompagnement/>

Tout problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle

Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler. **Je suis victime de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle...**

Je contacte le point d'accueil et d'écoute (PAE) : pae@ac-strasbourg.fr

Questions relatives à un handicap

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude. Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap ou les référentes départementales.

Correspondante académique

Kathia Monsch

ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré

anne.kretz@ac-strasbourg.fr

ou 06 82 30 64 19

anne.julliere@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 45 92 12

Correspondante Haut-Rhin pour les enseignants du 1^{er} degré

mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr

ou 03 89 21 56 44

Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières

Je rencontre des difficultés **professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières** en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels

Bas-Rhin : DSDEN

65 avenue de la Forêt-Noire,
Strasbourg - 03 88 45 92 31

Haut-Rhin : DSDEN

52-54 avenue de la République,
Colmar - 03 89 21 56 56

“ Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler ”

Questions relatives à un problème de santé

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,
ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar,

03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,

03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68

@ac-strasbourg.fr

Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe

Vous êtes un chef de service, d'établissement ou IEN

Vous rencontrez des difficultés dans l'animation d'équipe(s), d'organisation du travail, de cohésion, d'adhésion aux projets, aux travaux collectifs ?

Contactez le psychologue du travail pour un conseil dans un espace confidentiel et neutre (sur rendez-vous)

psychologue-travail@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 35 74

Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles.

Je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

Questions administratives pratiques concernant ma carrière

Je contacte ma gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 - ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1^{er} degré

03 88 45 92 13 - ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations...)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement des 1^{er} et 2^d degrés

Je contacte la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien, des conseils, des réponses personnalisées.

Je contacte la chargée de mission christiane.baldensperger

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61

Accompagnement RH de proximité

Quelle que soit ma fonction :

- je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je dois **changer d'orientation professionnelle**, je souhaite en parler ;
- je souhaite élaborer et réaliser un **projet d'évolution professionnelle** ;
- je suis en **difficulté professionnelle** (violences, atteintes, conflits...), je recherche un soutien, des solutions.

Je suis personnel d'encadrement, je souhaite bénéficier de conseils ou d'un regard extérieur confidentiel pour gérer une situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

Coordonnées et informations

www.ac-strasbourg.fr/pro/rh-de-proximite

ce.rhp@ac-strasbourg.fr

Le réseau RH de proximité s'engage à vos côtés

En toute confidentialité

- ✓ Mobilité, évolution professionnelle, formation
- ✓ Régulation des relations de travail et des situations de conflit
- ✓ Difficultés, mal-être, souffrance au travail
- ✓ Difficultés sociales, de santé ou liées à une situation de handicap
- ✓ Questions administratives RH

Écoute
i
Conseil
Accompagnement

Dispositif de facilitation des relations professionnelles

Quelle que soit ma fonction :

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

**UNE MUTUELLE QUI
CONNAÎT BIEN
VOTRE MÉTIER**

**C'EST
UN VRAI
PLUS !**

**3 MOIS
OFFERTS***

MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR
Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultation pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires**** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT
Des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière :

- **ÊtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez-nous au **3676** Service gratuit * prix appel Dites « RDV Rentrée »

* 3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.
** Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399. MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002. MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913. MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.



Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

Les ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse (Menj), de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et des sports et des jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) viennent d'obtenir conjointement les deux labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » délivrés par l'association française de normalisation (Afnor) sur proposition de commissions spécialisées composées de représentants de l'État, des employeurs et des salariés.

Cette labellisation marque la reconnaissance de l'engagement des trois ministères en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et de prévention de l'ensemble des discriminations, et de la qualité de ces actions concrètes en faveur des personnels.

Les trois ministères sont dotés d'un plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023.

Si ce plan national d'action s'applique à tout le territoire, et va progressivement être étendu jusqu'à couvrir l'ensemble des académies, les audits ont concerné un périmètre pilote avec la participation de trois académies : Versailles, Rennes et Strasbourg, dans le cadre d'un projet porté par l'administration centrale.

Le point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et

de la neutralité. Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle.

Contacteur le PAE : pae@ac-strasbourg.fr
<https://pro.ac-strasbourg.fr/ecoute-ac-compagnement/point-daccueil-et-de-coute-pae/>

Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont mis en place pour les personnels.

Contacteur l'école académique de la formation continue (EAFC) :

03 88 23 39 09
ce.dafor@ac-strasbourg.fr
<https://pro.ac-strasbourg.fr/dafor/>



**Espace web égalité professionnelle
femmes-hommes & diversité :**

www.ac-strasbourg.fr/egalite-professionnelle-diversite

**Pour en savoir plus et découvrir
le plan national d'action 2021-2023
pour l'égalité professionnelle entre
les femmes et les hommes :**

www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284

Chiffres clés (2020-2021)

28 764 personnels dans le secteur public

73,4% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin.

Part des femmes dans l'effectif public

85,2% des enseignants du 1^{er} degré
84,2% des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

79,2% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)

59,7% des enseignants du 2^d degré

53,1% des personnels de direction

51,6% des personnels d'inspection



Des outils, des services, des ressources pour vous aider

Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : *jdupont* pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur courrier.ac-strasbourg.fr muni de votre identifiant et de votre Numen pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

Le bouquet de services en ligne

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un ensemble de services en ligne à destination des élèves, étudiants, parents et personnels.

L'onglet *Professionnels > Outils et services* du site académique <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/glossaire-des-outils-et-services/> vous donnera accès

notamment à :

- la messagerie académique ;
- un glossaire ;
- des espaces réservés pour les directeurs et enseignants du premier degré ;
- Mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré.

Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, avec vos identifiants de messagerie :

depuis le réseau administratif d'un établissement

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

depuis un service académique

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

et depuis tout lieu ayant une connexion à internet

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/>

Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des documents de référence académiques. Il est accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat. **Vous y trouverez notamment des outils et des ressources** diverses (logos, modèles de documents, vademecums, organigrammes, annuaires, trombinoscopes...); des actualités professionnelles...

Stracad'hoc dispose d'un moteur de recherche par thématique et/ou date de publication. Vous y accédez via le portail Arena, rubrique [Intranet, référentiels et outils](#) > [Stracad'hoc](#)

Attention, Stracad'hoc va être progressivement remplacé par un intranet au cours de l'année scolaire 2022-2023. Cet espace sera ouvert pour tous les personnels de l'académie.

Les outils de travail collaboratif et de travail à distance

Depuis le portail Arena, vous trouverez dans la rubrique *Formation et ressources* des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents) ;
- Via (plateforme de classes virtuelles).

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.

Une nouvelle plateforme nationale <https://portail.apps.education.fr/> propose les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale : espace de stockage, partage de documents et de media, rédaction partagée, blogs...

Stracad'hoc, le fonds documentaire des services de l'académie

Travailler en toute sécurité

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information ssi.ac-strasbourg.fr, rubrique *Publications*. Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

Les outils de la région académique Grand Est

Les personnels relevant d'un service régional ou d'un service inter-académique peuvent bénéficier d'une adresse de messagerie de région académique. L'utilisation d'outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

L'assistance informatique

Le guichet unique [CIRVUS](#) (centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l'académie de Strasbourg) centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis. Vous y accédez **via Arena, rubrique Support et assistance**. Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis [CIRVUS](#) vous pouvez :

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident) ;

- proposer une amélioration des services offerts (demande d'évolution, d'amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l'historique de vos demandes.

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (Drane)

www.dane.site.ac-strasbourg.fr

La Drane pilote au niveau de la région académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
 - impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
 - piloter la formation *au et par* le numérique, en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
 - développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
 - suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
 - accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements et les écoles.
- La Drane est décomposée en trois sites, un par académie.

Le numérique dans les établissements

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Drane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

Le numérique dans les écoles

La Drane accompagne, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale et des personnes ressources des circonscriptions (ERUN) le déploiement des usages ainsi que d'un ENT propre aux écoles, en partenariat avec les collectivités. Elle intervient, en coordination avec les Dasen, sur le champ de la formation au et par le numérique des personnels du premier degré, dans le cadre de l'EAFC.

L'espace numérique de travail mon bureau numérique (MBN)

<https://www.monbureaunumerique.fr/>

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique Moodle ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication :
 - messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

Le nouveau site internet de l'académie

Le site internet « grand public » a été totalement reconstruit et repensé dans le respect de la nouvelle charte de l'État (sécurité, accessibilité, protection des données personnelles). L'accès à l'information est simplifié afin que chacun trouve l'information le plus rapidement possible.

Son ambition est également de partager la vie de l'académie de Strasbourg avec plus d'actualités académiques, professionnelles et des établissements.

<https://www.ac-strasbourg.fr/>

L'espace professionnel est dédié aux acteurs de l'Éducation nationale. Vous y trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements de personnels, les concours, formations ou encore l'action sociale. Ce site web va disparaître progressivement et être remplacé par un intranet.

<https://pro.ac-strasbourg.fr/>

L'espace pédagogique héberge les sites disciplinaires et les ressources



Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet espace.

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/>

L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 Twitter

<https://twitter.com/acstrasbourg>

 LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/academie-de-strasbourg/>

NOUVEAU PROJET 2022-2023

L'intranet

Conformément au Grenelle de l'éducation, l'académie de Strasbourg s'est engagée à développer un intranet académique sur le modèle de celui de l'académie de Nancy-Metz. Ce réseau informatique unique et propre à chaque académie établira un nouveau circuit de l'information et améliorera la communication au bénéfice de l'ensemble des personnels de l'académie.

Réseau Canopé

Réseau de formation des enseignants

En 2020, réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'est vu confier une nouvelle mission : la formation tout au long de la vie des enseignants, et notamment leur formation au numérique et par le numérique, en lien étroit avec les services centraux et académiques de formation. À l'écoute des besoins identifiés sur le terrain et des attentes des acteurs institutionnels, réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations – en présentiel et à distance – permettant aux enseignants de développer leurs compétences, leurs savoirs et leurs pratiques professionnelles. <https://www.reseau-canope.fr/>

Notre mission

Former les enseignants tout au long de leur vie, notamment au numérique

Notre vocation

Agir pour le développement professionnel des enseignants

Notre atout

Une présence au plus près des territoires avec les ateliers Canopé, un siège au cœur de Poitiers, capitale de l'Éducation, la librairie Canopé, le musée national de l'Éducation (Munaé), le Clémi.

Fort de ses 12 directions territoriales (régions académiques), de ses 5 directions académiques (Corse et Outremer) et de ses 102 ateliers Canopé départementaux, réseau Canopé propose des actions de formation et d'accompagnement :

- en présentiel, dans les établissements scolaires et dans les ateliers Canopé, lieux d'accueil, de formation et de partage pour l'ensemble de la communauté éducative ;
- à distance, à travers une offre déployée selon des formats variés

(Mooc, webinaires, parcours...), aux objectifs gradués (de la découverte à la maîtrise) ;

- à travers des ressources pédagogiques vidéo, audio et numériques, pour enrichir les pratiques pédagogiques des enseignants au quotidien.

Direction territoriale (DT) Grand Est – Réseau Canopé

La direction territoriale Grand Est de réseau Canopé est composée d'une direction centrale et de dix ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est.

Une centaine de collaborateurs sont présents pour accompagner et former la communauté éducative.

La DT Grand Est développe des projets à l'échelle internationale, nationale, de la région, des départements. Les marqueurs forts de la DTGE

- le Pôle national du développement professionnel des personnels de l'éducation <https://www.reseau-canope.fr/developpement-professionnel-des-enseignants.html>;

- le bilinguisme et la culture européenne ;
- l'innovation (projet FabLab à l'école, Educ'Lab en lien avec la recherche, méthodes créatives d'accompagnement, dispositifs de formation hybride, accompagnement de l'intelligence collective et des politiques éducatives publiques, développement scolaire des établissements.

Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité



Direction : Laurence Prévost

laurence.prévost
@reseau-canope.fr

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23 Rue du Maréchal Juin
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60
@Canope_67
[contact.atelier67](mailto:contact.atelier67@reseau-canope.fr)
[@reseau-canope.fr](http://reseau-canope.fr)

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89
@Canope_68
[contact.atelier68](mailto:contact.atelier68@reseau-canope.fr)
[@reseau-canope.fr](http://reseau-canope.fr)

Quelques sigles et acronymes

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information
Cesc	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
Cham/Chad	Classes à horaires aménagés musique / danse
CIO	Centre d'information et d'orientation
Cirrus	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
Clemi	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSAIO	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CVL/CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Dafpic	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Dafor	Délégation académique à la formation des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Dasen	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DNB	Diplôme national du brevet
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EAFC	École académique de la formation continue
EDD	Éducation au développement durable
EMS	Équipe mobile de sécurité
ENT	Espace numérique de travail
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPL	Établissement public local d'enseignement
Éréa	École régionale d'enseignement adapté
Gip-Fcip	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle

Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PAE	Point d'accueil et d'écoute
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
Pial	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / renforcé
SAIO	Service académique de l'information et de l'orientation
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
UFA	Unité de formation d'apprentis
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur

<https://www.education.gouv.fr/glossaire>

Adresses utiles

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République BP 60092
68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 09 35

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 Rue du Maréchal Juin,
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60
@Canope_67

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89
@Canope_68

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. 03 68 85 00 00

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)

- espe.unistra.fr/accueil
- 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. 03 88 43 82 00
 - 1 rue Frœhlich
67604 Sélestat
Tél. 03 88 58 02 50
 - 12 rue Messimy
68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Grand Est

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar Cedex
Tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 67

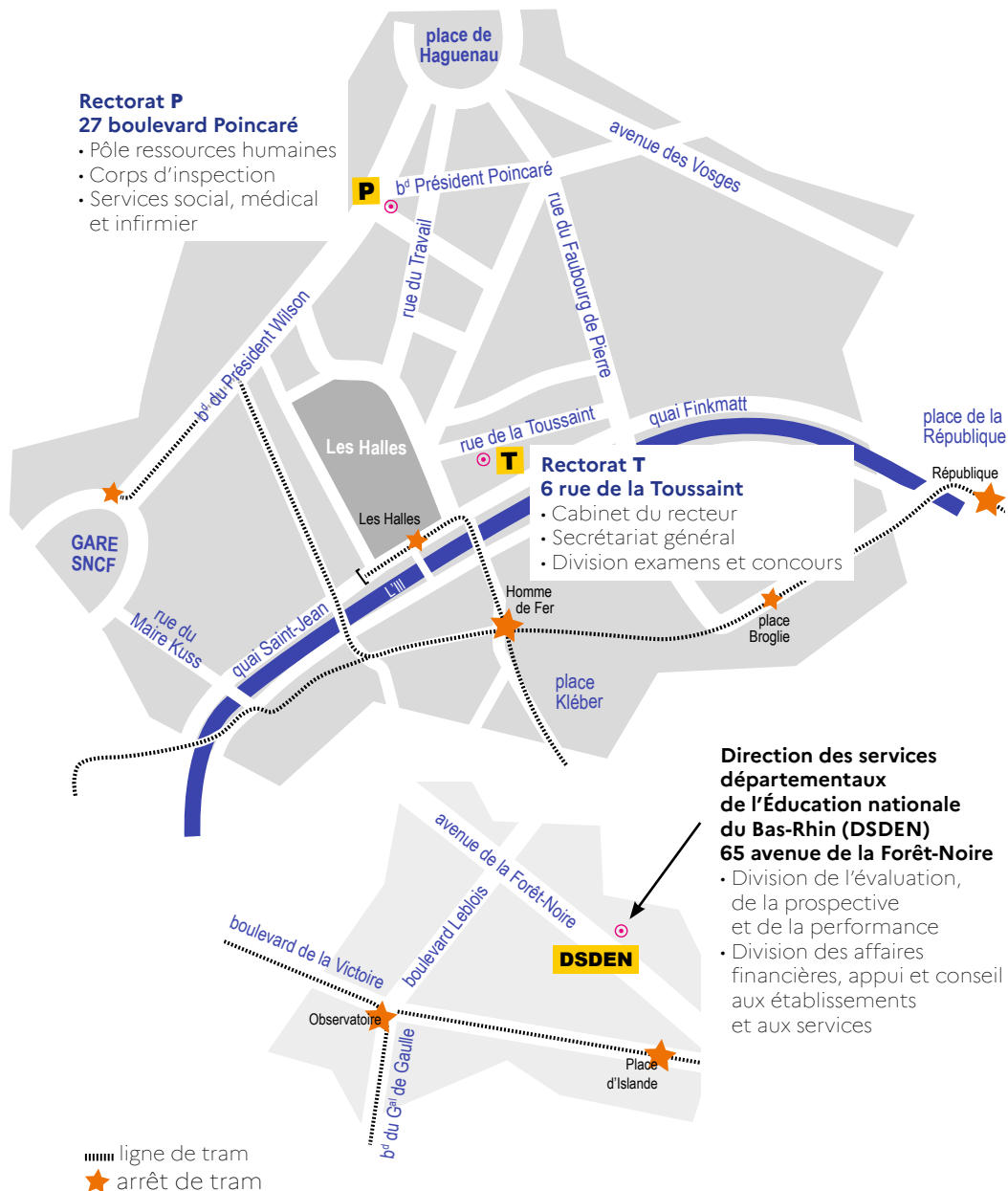
Collectivité européenne d'Alsace - Strasbourg

<https://www.alsace.eu/>
Place du Quartier Blanc
F-67964 Strasbourg Cedex 9
03 69 49 39 29

Collectivité européenne d'Alsace - Colmar

<https://www.alsace.eu/>
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex
03 69 49 39 29

Plan d'accès aux services du rectorat



Horaires d'ouverture des sites au public
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Calendrier des vacances scolaires 2022-2023*

Prérentrée des enseignants	mercredi 31 août 2022
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Vacances de la Toussaint	fin des cours : samedi 22 octobre 2022 reprise des cours : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	fin des cours : samedi 17 décembre 2022 reprise des cours : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	fin des cours : samedi 11 février 2023 reprise des cours : lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	fin des cours : samedi 15 avril 2023 reprise des cours : mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	fin des cours : samedi 8 juillet 2023

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
Les classes vaqueront les vendredi 19 et samedi 20 mai 2023.

Jours fériés 2022-2023

Toussaint : mardi 1^{er} novembre 2022
Armistice 1918 : vendredi 11 novembre 2022
Vendredi Saint : vendredi 7 avril 2023
Lundi de Pâques : lundi 10 avril 2023
Fête du travail : lundi 1^{er} mai 2023
Victoire 1945 : lundi 8 mai 2023
Ascension : jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

-10 %*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Annonce GMF réalisée le 30 juin 2022.

Pour tout renseignement, contactez votre conseillère GMF :
Julie LAURENT au **06 18 39 89 73** ou julie.laurent@gmf.fr
ou renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur gmf.fr



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
**Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace**
www.ac-strasbourg.fr